

Soutien à l'utilisation de matériaux biosourcés dans le cadre d'une réhabilitation de logements à vocation sociale respectant le référentiel QEB éco-rénovation Région Rhône-Alpes

Objectif : favoriser l'intégration de matériaux biosourcés dans les projets de rénovation énergétique

Bénéficiaires : bailleurs sociaux, association en maîtrise d'ouvrage d'insertion ou syndicat des copropriétaires ou leurs représentants (uniquement les copropriétés à vocation sociale sous dispositif opérationnel Anah).

Le territoire, dans lequel se situe le projet devra être couvert par un PLH. Une attention particulière sera portée aux projets situés dans un quartier visé par la politique de la ville (Quartier Politique de la ville, Quartier de Veille Active), un territoire Territoires à énergie positive (TEPOS), un « quartier durable » lauréat de l'appel à projet de la Région.

Critères techniques :

3 exigences :

1. taux d'incorporation de matériaux biosourcés :
 - a. immeuble collectif : minimum 5 kg/m² de surface plancher
 - b. maison individuelle (y compris logement individuel groupé ou en bande) : minimum 5 kg/m² de surface plancher
2. Diversité des matériaux : il s'agit du nombre de produits et de familles différentes auxquels il est demandé de faire appel, les 3 conditions sont cumulatives :
 - a. 2 produits de constructions biosourcés
 - b. dont 2 produits issus de famille de produits de construction biosourcés
 - c. dont 1 produit de décoration biosourcés
3. La troisième exigence concerne la proportion de matière première issue de la biomasse dans les matériaux et produits utilisés pour répondre aux deux premiers critères. Celle-ci doit être supérieure à 30% de la masse totale du produit ou matériau considéré, excepté pour les panneaux et rouleaux semi-rigides isolants pour lequel ce taux est porté à 70%.

Le contrôle de ces 3 exigences se fait au moment du dépôt du dossier de demande de subvention et à l'achèvement des travaux.

Justificatifs au moment du dépôt du dossier de subvention :

Le contrôle se fait via une note co-signée du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre sur l'intégration des bioressources dans le projet, valant engagement du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre. Cette note est un complément au dossier QEB éco-rénovation et contient :

- Les éléments du projet et calculs permettant de justifier l'atteinte des critères susmentionnés. Il pourra également être indiqué, pour les opérations y faisant appel, les taux d'incorporation de matières recyclées, de terre crue ou de pierre naturelle ;
- Les informations sur la provenance probable des matériaux biosourcés mis en œuvre (localisation de la production de la matière première et des entreprises fabricantes notamment), et éventuellement des matériaux recyclés, en terre crue ou en pierre naturelle.

Justificatifs pour le paiement de la subvention:

Le versement des subventions se fait sur présentation d'une note co-signée du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre réalisée « après travaux » contenant :

- Les calculs définitifs établis à partir de l'opération telle que réalisée, et permettant de justifier l'atteinte des critères susmentionnés. Il pourra également être mis à jour, pour les opérations y faisant appel, les taux d'incorporation de matières recyclées, de terre crue ou de pierre naturelle ;
- Le retour d'expérience effectué lors de la conception et de la réalisation des travaux (difficultés rencontrées liées à leur utilisation, intérêts de la solution choisie, recommandations, etc.) ;
- Les informations définitives sur la provenance des matériaux biosourcés mis en œuvre (localisation de la production de la matière première et des entreprises fabricantes notamment), et éventuellement des matériaux recyclés, en terre crue ou en pierre naturelle.

Financement :

Le financement accordé dans le cadre du **dispositif expérimental** biosourcés est un **bonus** aux aides accordées dans le cadre du **référentiel QEB éco-rénovation**.

Quantité de biosourcés (Kg/m ² de surface plancher)	Subvention (€/m ² de surface plancher)	Montant maximum par opération
<10	5 €/m ²	15 000 €
Entre 11 et 20	11 €/m ²	25 000 €
>20	15€/m ²	35 000 €